



FFSAI
FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE



FFSAI
COUPE DE FRANCE **RALLYE**

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE
LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE RHÔNE-ALPES
**26^e RALLYE NATIONAL DU BASSIN ANNONÉEN
& 7^e RALLYE NATIONAL DE VÉHICULES HISTORIQUES DE
COMPÉTITION DU BASSIN ANNONÉEN**

COUPE DE FRANCE DES RALLYES
CHAMPIONNAT DE LA LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE RHÔNE ALPES
CHALLENGE DE L'ASA HAUT-VIVARAIS

22 & 23 avril 2022

ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE HAUT-VIVARAIS
& L'ASSOCIATION NORD ARDÈCHE SPORT AUTO

Grâce à l'accueil des communes de
Andance, Annonay, Davézieux, Félines, Saint-Étienne de Valoux,
Sarras, Savas, Talencieux, Thorrenc & Vanosc

Et au concours du
Département de l'Ardèche



RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

ASA HAUT-VIVARAIS - 251 rue Anatole France 07500 Guilherand-Granges
Tel : 09 50 23 22 37 / 07 67 45 58 70

Courriel : asa@asahautvivarais.fr

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	à réception du Visa FFSA
Ouverture des engagements :	à parution du règlement
Clôture des engagements :	Lundi 11 avril 2022
Parution du carnet d'itinéraire :	Vendredi 15 avril 2022 sur le site de l'ASA www.asahautvivarais.fr ainsi qu'au Parc de la Lombardière lors des reconnaissances
Dates et heures des reconnaissances :	Samedi 16 avril 2022 de 8h00 à 19h00 Vendredi 22 avril 2022 de 8h00 à 19h00
Vérifications à	Parc de la Lombardière à Davézieux
Pré-vérifications administratives	Samedi 16 avril 2022 de 8h00 à 19h00
Administratives le :	Vendredi 22 avril 2022 de 15h00 à 19h00
Techniques le :	Vendredi 22 avril 2022 de 15h15 à 19h15
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :	Vendredi 22 avril 2022 à 18h30 au PC du rallye
Publication des équipages admis au départ le :	Vendredi 22 avril 2022 à 20h30 au Parc de la Lombardière
Publication des heures et ordres de départ le :	Vendredi 22 avril 2022 à 20h30 au Parc de la Lombardière
Départ de :	Parc de la Lombardière 07430 Davézieux Samedi 23 avril 2022 à 8h00 (1 ^{er} VHC)
Arrivée à :	Parc de la Lombardière 07430 Davézieux Samedi 23 avril 2022 à 19h11 (1 ^{er} VHC)
Vérification finale :	Garage Guichard - Nicolas Vialette 07340 Peaugres
Taux horaire de la main d'œuvre :	60 € TTC
Publication des résultats du rallye le :	Samedi 23 avril 2022, Parc de la Lombardière à Davézieux 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix le :	Samedi 23 avril 2022, Parc de la Lombardière à Davézieux 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Haut-Vivarais organise les 22 & 23 avril 2022, en qualité d'organisateur administratif, le 26^e Rallye national du Bassin annonéen et 7^e Rallye VHC.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes le 14/02/2022 sous le numéro 5 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 182 en date du 02/03/2022.

Comité d'Organisation

Président : Paul Durand

Membres : Comité directeur de l'ASA Haut-Vivarais

Secrétariat du Rallye, Adresse : 251, rue Anatole France 07500 Guilherand-Granges

Téléphone : 06 62 14 90 15 Courriel : president@asahautvivarais.fr

Permanence du Rallye : Parc de la Lombardière 07430 Davézieux pendant la durée de l'épreuve

Organisateur technique

Nom : Nord Ardèche sport auto représentée par son vice-président Patrick ARTRU

Adresse : 459 rue centrale 07340 Peaugres

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA



1.1P. OFFICIELS

Observateur	GIBILY Christian	Licence n°3302
Président du Collège des Commissaires Sportifs	VEYRET Emmanuel	Licence n°1316
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	BESANÇON Monique	Licence n°9682
Commissaires Sportifs	AGOSTINHO Armand	Licence n°12775
	FAURE Marie-Noëlle	Licence n°20376
Directeur de Course	HÉRITIER Thierry.	Licence n°1713
Directeurs de course adjoints PC :		
Adjoint ES 1-4-7 (Talencieux)	GAGNAIRE Patrick	Licence n°3062
Adjoint ES 2-5-8 (La Cance)	VERNET Daniel	Licence n°147321
Adjoint ES 3-6-9 (Les Mines)	HURARD Albert	Licence n°1057
Adjoint VHC	VERNET Daniel	Licence n°147321
Directeur de course délégués aux ES :		
Directeurs délégués ES 1-4-7 (Talencieux)	VINCENT-GENOT Stéphane	Licence n°24887
	VINCENT-GENOT Nathalie	Licence n°210885
Directeurs délégués ES 2-5-8 (La Cance)	MUSELLI Bruno	Licence n°2403
	LAPALUS Evelyne	Licence n°220303
Directeurs délégués ES 3-6-9 (Les Mines)	DESHAYES Catherine	Licence n° 220855
	DESHAYES Jean-Luc	Licence n°61305
Directeurs de course délégués au Véhicule tricolore	BOUVIER Vincent	Licence n°24901
	BENOIT Laurent	Licence n°46771
Commissaire Technique responsable	DALPAOS Sylvie	Licence n° 233751
Commissaires Techniques adjoints	GRANDPIERRE Gilbert	Licence n°10151
	BOSSEAU Yannick	Licence n°223616
	MILAMAND Gérald	Licence n°29575
Commissaire Technique adjoint VHC	CARRÉ Jean-Claude	Licence n°13049
Médecin chef	Dr	
Chargés des relations avec les concurrents	PITARCH Floréal	Licence n°2729
	SIMON Sylvie	Licence n°214749
Juges de faits	HURARD Josyane	Licence n°1053
	PERRIN Nathalie	Licence n°1716
Commissaire sportif délégué à la publicité	VERRIÈRE Fernand	Licence n°6123
Organisateur administratif	DURAND Paul	Licence n°250709
Organisateur technique	ARTRU Patrick	Licence n°11520
Responsable des commissaires	BONALDI Jean-Jacques	Licence n°4055
Véhicule balai	PETTEX-MUFFAT Michel	Licence n°3307
Relations presse et protocole	DURAND Paul	Licence n°250709
Classement informatique	LC Chrono	
Chronométrage libre au 1/10 ^e		
Tracking VDS Racing	BALLET Jean-Pierre	Licence n°22991
Speaker	CROUZET Yves	Licence n°14268

À l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement sont juges de faits.

1.2P. ÉLIGIBILITÉ

Le 26^e Rallye national du Bassin annonéen compte pour

- la Coupe de France des rallyes (coef 3)
- le Challenge de la Ligue Rhône-Alpes du sport automobile
- Le Challenge de l'ASA Haut-Vivarais (coef 3)

1.3P. VÉRIFICATIONS

Les équipages engagés pourront consulter leur accusé de réception d'engagement et leur heure de convocation pour les vérifications administratives.

Cette consultation se fera exclusivement sur le site internet de l'ASA Haut-Vivarais :

www.asahautvivarais.fr

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Les engagements se feront au plus tôt à parution du règlement, et au plus tard le

LUNDI 11 AVRIL 2022 à minuit.

La demande d'engagement sera à remplir obligatoirement en ligne sur le site internet de LC Chrono (lcchrono.com) et les documents (permis de conduire recto-verso et licence 2022) postés au format pdf sur le site.

Le règlement, dont la réception validera l'engagement, sera fait impérativement avant la date limite par chèque à l'ordre de l'ASA Haut-Vivarais adressé exclusivement à :

>>>> M. Coste Antonin 206 La Butte ensoleillée 07430 Saint-Clair <<<<

Tél : 06 38 69 91 77 Courriel : tressorier@asahautvivarais.fr

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum (rallye moderne + VHC).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :
 - équipages 100 % ASA Haut-Vivarais : 500 €
 - équipages 50 % ASA Haut-Vivarais : 530 €
 - autres équipages : 550 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 1100 €
- Caution restituée en fin de rallye (au retour des boitiers) : Un chèque de caution de 400 € vous sera demandé aux vérifications administratives (100 € pour le transpondeur Lc Chrono et 300 € pour le boitier de géolocalisation VDS Racing). Ce chèque est à rédiger à l'ordre de l'ASA Haut-Vivarais.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que lorsque les droits d'engagement auront été intégralement réceptionnés par l'ASA Haut-Vivarais au plus tard le

Lundi 11 avril 2022 à minuit

(cachet de la poste faisant foi)

ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée exclusivement dans le parc d'assistance jouxtant le parc de regroupement avec CH d'entrée et de sortie.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITÉ

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 26^e Rallye du Bassin annonéen représente un parcours de 225,84 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 104,40 km.

Les épreuves spéciales sont les suivantes :

1^{re} ÉTAPE – 1^{re} SECTION DAVÉZIEUX - DAVÉZIEUX

ES 1	TALENCIEUX	11,8 KM
ES 2	LA CANCE	13,0 KM
ES 3	LES MINES	10,0 KM

1^{re} ÉTAPE – 2^e SECTION DAVÉZIEUX - DAVÉZIEUX

ES 4	TALENCIEUX	11,8 KM
ES 5	LA CANCE	13,0 KM
ES 6	LES MINES	10,0 KM

1^{re} ÉTAPE – 3^e SECTION DAVÉZIEUX - DAVÉZIEUX

ES 7	TALENCIEUX	11,8 KM
ES 8	LA CANCE	13,0 KM
ES 9	LES MINES	10,0 KM

TOTAL 104,4 KM

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3 au maximum.

Des contrôles seront effectués.

Les reconnaissances auront lieu exclusivement aux dates et heures suivantes :

Samedi 16 Avril 2022 de 8 h 00 à 19 h 00
Vendredi 22 Avril 2022 de 8 h 00 à 17 h 00

ARTICLE 7 DÉROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RÉCLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Partants	SCRATCH	CLASSES	
		1 à 4	5 et plus
1 ^{er}	650 €	220 €	440 €
2 ^e	400 €		200 €
3 ^e	240 €		125 €
4 ^e	160 €		

Les classes suivantes seront regroupées :

A5 et A5K, A6 et A6K, A7K et A7S,
RGT et GT +, R5 et Rally 2 Kit
GT9 et GT10, F214 et F215, R2J et FR2

COUPE DES DAMES 300,00 €

Si plus de 2 partants sinon 50% du prix

COUPES

Tous les équipages classés recevront une coupe. Les coupes ne sont pas cumulables.

Tous les prix sont cumulables. Les chèques seront remis lors de la remise des prix qui suit le rallye.

Présence obligatoire, pas d'envoi postal.



7^e RALLYE NATIONAL DE VÉHICULES HISTORIQUES DE COMPÉTITION DU BASSIN ANNONÉEN

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC ainsi que le règlement de la coupe de France des rallyes VHC.

1.1P. OFFICIELS

Identiques au 26^e Rallye national du Bassin annonéen



1.2P. ÉLIGIBILITÉ

Le 7^e Rallye de véhicules historiques de compétition du Bassin annonéen compte pour :

La Coupe de France des rallyes VHC (coef 2)

Le Challenge de la Ligue du sport automobile Rhône Alpes

Le Challenge de l'ASA Haut-Vivarais (coef 2)

1.3P. VÉRIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

PROGRAMME - HORAIRES

Identiques au 26^e Rallye national du Bassin annonéen

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Identique au 26^e Rallye national du Bassin annonéen

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Les engagements se feront au plus tôt à parution du règlement, et au plus tard le
LUNDI 11 AVRIL 2022, à minuit.

La demande d'engagement sera à remplir obligatoirement en ligne sur le site internet de LC Chrono (lcchrono.com) et les documents (permis de conduire recto-verso, 1^{re} page PTH et licence 2022) postés au format pdf sur le site.

Le règlement, dont la réception validera l'engagement, sera fait impérativement avant la date limite par chèque à l'ordre de l'ASA Haut-Vivarais adressé exclusivement à :

>>>> **M. Coste Antonin 206 La Butte ensoleillée 07430 Saint-Clair** <<<<
Tél : 06 38 69 91 77 Courriel : tresorier@asahautvivarais.fr

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum.

Nota : Dès que le nombre maximum d'engagés sera atteint, les demandes reçues passées ce seuil seront en liste d'attente bien que réceptionnées dans les délais.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :
 - équipages 100 % ASA Haut-Vivarais : 430 €
 - équipages 50 % ASA Haut-Vivarais : 450 €
 - autres équipages : 470 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 940 €

- **Caution restituée en fin de rallye** (au retour des boitiers) : Un chèque de caution de 400 € vous sera demandé aux vérifications administratives (100 € pour le transpondeur Lc Chrono et 300 € pour le boitier de géolocalisation VDS Racing). Ce chèque est à rédiger à l'ordre de l'ASA Haut-Vivarais.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que lorsque les droits d'engagement auront été réceptionnés par l'ASA Haut-Vivarais au plus tard le Lundi 11 avril 2022 à minuit (cachet de la poste faisant foi). Pour être complète cette demande d'engagement devra comprendre la photocopie de la 1^{re} page du PTH. Les chèques seront remis à l'encaissement le jour de la clôture des engagements.

3.2 ÉQUIPAGES

Identique au règlement particulier du 26e Rallye du Bassin Annonéen

Les concurrents devront présenter aux vérifications administratives le PTH/PTN de la voiture ainsi que le Passeport Technique 3 volets.

3.3P ORDRE DES DÉPARTS

Le 7e Rallye National VHC partira **avant** le 26e Rallye National du Bassin Annonéen.

Le dernier concurrent VHC bénéficiera d'un écart de 15 minutes avec le premier concurrent du Rallye Moderne.

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

- Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)
- Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
- Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :
 - **Groupe 4/5, groupes B et A, groupe 2, groupe 3, groupes N et 1, Classic, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées**

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en justifier les raisons.

ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée exclusivement dans le parc d'assistance jouxtant le parc de regroupement avec CH d'entrée et de sortie.

4.1. VOITURES AUTORISÉES

Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'annexe K et J en vigueur, homologuées FIA/FFSA pour les périodes E, F, G1, G2, H1, H2, HR, I, IR, J1 et J2 (de 1947 à 1990) titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques rallyes VHC.

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Classic de compétition (1977 à 1981) en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un Commissaire Technique qualifié

Ces voitures sont répertoriées par Groupe :

GROUPE 1 - T - Tourisme

GROUPE 2 - TC Tourisme de Compétition

GROUPE 3 - GT 6 Grand Tourisme de Série

GROUPE 4/5 - GTS - Grand Tourisme Spécial/GTP/HST/TSRC – Grand Tourisme Prototype

GROUPE N

GROUPE A

GROUPE B

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC. La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.
Identique au 26^e Rallye national du Bassin annonéen

ARTICLE 7 DÉROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RÉCLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de la coupe de France des rallyes VHC FFSA 2020.

À l'issue de chaque rallye un classement par groupe sera établi.

- Un classement général est publié pour les Groupes 1, 2, 3, 4/5.
- Un classement général est publié pour les Groupes N VHC J, A VHCJ, B VHC J (1982 – 1990)
- Un classement général est publié pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1981)

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme aux règles spécifiques de rallyes VHC FFSA.

La remise des prix aura lieu le Samedi 23 avril 2022, ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent VHC au Parc de la Lombardière à Davézieux.

Il n'y aura pas dotation en prix.

Tous les concurrents classés seront récompensés.

